

Assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2008

RAPPORT MORAL

Le Conseil d'Administration de l'année 2007-2008 était constitué de sept personnes dont un nouveau membre, Pierre-Jérôme GLENARD et une ancienne revenue parmi nous, Christine WEILL : qu'ils soient tous deux remerciés de leur aide.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises et a poursuivi le travail engagé les années précédentes, tant en ce qui concerne la gestion financière que celle des salariés et l'organisation de l'Ecole de Musique. L'intégralité des comptes rendus est disponible en temps réel sur notre site aidema.net.

Les locaux de Musiques amplifiées au Perray en Yvelines avaient été refaits à neuf l'an dernier par la commune. Cette année nous avons profité des vacances d'été pour améliorer nous même l'aménagement des salles de cours au Perray et créer aux Essarts un salon d'attente plus accueillant que le palier qui était jusqu'alors dévolu à cet usage. Nous espérons que vous apprécierez la différence.

a) Adhésions et nombre d'élèves sur l'année scolaire écoulée

Nombre d'adhérents : 170 familles

Nombre total d'élèves : 235 élèves répartis comme suit :

158 élèves de moins de 16 ans et 77 adultes (plus de 16 ans)

Les Essarts le Roi : 102

Le Perray en Yvelines : 62

Auffargis : 38

Les Bréviaires : 8

Autres communes : 25

Ces chiffres sont ceux de l'AG de l'an dernier, mais, avec les inscriptions en cours d'année, en juin nous avons 175 familles adhérentes pour plus de 240 élèves.

b) Nouvelles inscriptions à la date de l'AG

Nombre d'adhérents : 171 familles

Nombre total d'élèves : 215 élèves répartis comme suit :

138 élèves de moins de 16 ans et 77 adultes (plus de 16 ans)

Les Essarts le Roi : 76

Le Perray en Yvelines : 68

Auffargis : 32

Les Bréviaires : 11

Autres communes : 28

Pour la première fois depuis 4 ans, nos effectifs baissent. Cette baisse porte uniquement sur les moins de 16 ans et n'est sensible qu'aux Essarts le Roi comme on peut le voir sur les lignes 95 à 100 du tableau de comptabilité analytique. Il est évident que le contexte économique actuel n'est pas favorable aux loisirs coûteux tels que la musique mais nous n'avons pas d'explication pour le retentissement particulier de ce phénomène aux Essarts.

Quoi qu'il en soit, cela nous conforte dans notre volonté de limiter les coûts pour les familles. Comme vous pouvez le constater sur le rapport financier, nous n'avons plus de marge de progression au niveau des économies de gestion. C'est pourquoi nous avons commencé à explorer trois pistes complémentaires cette année.

Tout d'abord, avec l'aide de stagiaires étudiantes en communication, nous montons un dossier afin d'attirer d'autres sponsors pour notre saison de concerts. Si quelqu'un peut nous aider dans cette recherche, toute aide sera la bienvenue.

Ensuite nous souhaitons collaborer avec d'autres associations telle la Société Musicale du Perray ou l'association F2L de Lévis Saint Nom afin de proposer de nouvelles options à coût réduits pour nos adhérents respectifs, voire faire des économies d'échelle en regroupant nos adhérents pour certaines activités. C'est la raison de la présence parmi nous de représentants de la Société Musicale du Perray que nous remercions de nous avoir fait l'amitié de venir.

Enfin, pour les familles à faible revenus, nous acceptons déjà les bons loisirs de la CAF mais nous souhaiterions étudier avec les municipalités la possibilité de mettre en place des aides par les CCAS.

Ces deux derniers points feront l'objet d'un débat tout à l'heure dans les Questions Diverses. Néanmoins, il ne faut pas se leurrer, l'amélioration de la situation sera maintenant essentiellement tributaire de l'évolution des subventions communales.

Des pré inscriptions administratives ont eu lieu au secrétariat en juin. Les inscriptions se sont poursuivies en Septembre aux forums des Essarts le Roi, d'Auffargis et du Perray en Yvelines. Nous avons ensuite eu encore beaucoup d'inscriptions au secrétariat de l'Ecole lors des permanences du mercredi. Ces inscriptions ont été réalisées par les bénévoles du Conseil d'Administration, la Secrétaire et le Directeur de l'Ecole. Cette année encore, nous avons privilégié les pré inscriptions en juin en accordant une priorité aux pré inscrits dans le choix des horaires de cours. Nous avons ainsi fait environ 50 % des inscriptions en juin, allégeant d'autant la tâche des 8 jours entre le dernier forum et la reprise des cours, semaine où nous devons effectuer la répartition des 235 élèves entre les 25 classes, les 22 professeurs et les 12 salles de cours (elles-mêmes réparties sur 3 communes). Ce système sera donc pérennisé.

Les horaires des cours d'instrument et de chant ont été fixés lors d'une réunion unique de 2 heures. Cette organisation semble être la meilleure mais n'est pas encore optimale pour gérer rapidement les élèves des 3 classes de piano : des modalités spécifiques seront prévues pour eux l'an prochain.

c) Gestion des salariés sur l'année scolaire écoulée

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir, l'AIDEMA continue d'adhérer au Syndicat patronal CNEA, signataire de la CCNA. Cela nous permet d'avoir au fur et à mesure les informations et les explications sur

les évolutions de la législation du travail et de la CCNA. Cette année n'a pas vu de changements majeurs à ce niveau.

d) L'équipe enseignante

Cette année a vu un certain nombre de changements :

- Jean-Yves CONVERT a cessé ses activités à l'École ; la classe d'Alto a été reprise par Catherine DAPARO qui était déjà en charge de la classe de violon
- Gilles MARY (trombone) et Frédéric EYMARD (piano jazz) ont été remplacés par Cyril PROCH qui reprend les deux classes
- Aude VASSEUR a prolongé son congé parental d'éducation et est toujours remplacée par Laure MESJAN COIGNARD
- Nathalie COHEN qui était trop prise par ses tournées a laissé la classe de chant moderne à Audrey BROUHAN
- Suite aux absences répétées de Loïc COLIN la classe de basse électrique a été reprise par Richard COUSIN
- Ogier JENEVEIN, revenu de congé sans solde en septembre 2008 vient finalement de démissionner en laissant la classe de cor à Carole MICHEL qui enseignait déjà la trompette.
- L'ouverture de classes de hautbois et de basson est programmée.

e) Communication avec les adhérents

Les permanences de la secrétaire ont lieu tous les mercredis de 16h30 à 18h30 en période scolaire et le répondeur de l'école est consulté régulièrement. De plus, depuis la rentrée de septembre 2008, le directeur assure une permanence les mardis de 18 à 19 heures en période scolaire.

Le site Internet aidema.net est le moyen le plus simple et le plus rapide pour être informé des activités de l'École ou nous contacter. Il est mis à jour régulièrement.

L'École, à défaut de pouvoir assurer un accueil « physique » plus important des adhérents, s'appuie sur son site Internet et l'affichage sur les sites pour renforcer l'information. De plus, dans un souci d'économie et d'efficacité, nous travaillons toujours plus par mail : si vous ne recevez pas nos informations, merci de prendre contact avec le secrétariat (aidema@aidema.net) pour vérifier que nous disposons bien d'une adresse valide.

f) Participation à la vie locale de nos communes

Comme cela vous sera détaillé dans le rapport pédagogique, l'École est largement ouverte sur la vie de nos communes. L'an passé, entre les concerts et les participations aux manifestations organisées par les communes, nous sommes intervenus 31 fois entre le 22 septembre 2007 et le 30 juillet 2008, soit en moyenne presque 3 fois par mois. Nous avons également organisé pour les écoles primaires des présentations d'instruments et des concerts "pédagogiques" réservés aux scolaires. Il est à noter que cette saison de concerts riche et variée participe à la vie culturelle locale sans alourdir les budgets municipaux car entièrement organisée et financée par l'AIDEMA. Cette participation de l'école à la vie locale sera reconduite cette année avec

notamment quatre week-ends regroupant 4 à 6 concerts de styles différents et, en point d'orgue, le concert des 30 ans de l'AIDEMA, le 16 mai 2009.

g) Nouveautés pédagogiques

Sans vouloir empiéter sur le rapport pédagogique du Directeur, il est à noter que, grâce aux efforts de gestion effectués, nous avons pu, depuis deux ans, offrir aux élèves de l'école la gratuité de tous les concerts ainsi que celle des inscriptions aux chorales adultes et enfants et à l'orchestre. Comme vous l'avez sans doute remarqué, cette gratuité a été étendue à l'ensemble des pratiques collectives depuis septembre 2008

h) Agrément Jeunesse et Education Populaire

L'école a obtenu l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » en fin d'année 2004 suite à la modification des statuts validée en assemblée générale extraordinaire le 2 décembre 2004. Depuis cette date, au vu du fonctionnement de l'association, l'agrément a été reconduit tous les ans et devrait l'être à nouveau cette année.

Conclusion

L'an dernier nous vous disions que la taille prise par l'Ecole de Musique nous ouvrait trois nouveaux chantiers pour les années à venir :

- Adapter le mode fonctionnement de l'école pour gérer efficacement plus de 200 élèves,
- Remettre à niveau le parc instrumental,
- Renforcer l'équipe des bénévoles.

L'adaptation du mode de fonctionnement de l'Ecole est maintenant en bonne voie. Les inscriptions se fluidifient et nous espérons les optimiser l'an prochain, pour peu que vous nous y aidiez en profitant des pré inscriptions en juin. La lourdeur de la gestion administrative des élèves et des salariés nous a également conduit à élaborer le cahier des charges d'une base de données informatique : cette base de données a été développée spécifiquement pour l'AIDEMA et devrait être pleinement opérationnelle d'ici la fin de l'année 2008 – 2009.

Quant au parc instrumental, là aussi les choses avancent. Nous devons remercier spécialement la municipalité du Perray en Yvelines qui a fait un gros travail pour nous trouver un local pour le piano $\frac{1}{4}$ de queue que nous projetions d'acheter. Le piano devrait nous être livré d'ici la fin de l'année : il sera utilisé pour les cours et nos concerts et sera à la disposition des communes nous soutenant pour les besoins municipaux.

Enfin, dernier point mais pas le moins important : les bénévoles. Nous vous disions en préambule que le CA était constitué de 7 personnes. Cela ne fait vraiment pas beaucoup pour gérer une association avec plus de 200 élèves, 20 salariés et 30 concerts par an et, en plus, entretenir les relations indispensables avec les 4 communes qui nous subventionnent. Par conséquent, il nous faut recruter, dès ce soir, des bénévoles qui, selon leurs disponibilités, offrent :

- Soit quelques heures de leur temps en s'inscrivant sur la liste des volontaires pour l'organisation des concerts (essentiellement préparation et rangement des salles),



- Soit quelques heures également, mais pour faire partie du comité d'organisation des 30 ans de l'AIDEMA qui regroupera des membres du CA et des adhérents,
- Soit 10 soirées à raison d'environ une par mois pour participer au CA.

Une association ne peut fonctionner sans bénévoles et cette Ecole de Musique n'existe que parce qu'elle est associative. Je ne pense pas que les communes nous subventionnant soient prêtes à tripler le budget qu'elles nous consacrent pour avoir la même école de musique en régie intercommunale. De plus, pour en avoir discuté avec des membres de l'association des parents d'élèves du Conservatoire de Rambouillet, je peux vous assurer que la perte du statut associatif s'accompagne de lourdeurs et de rigidités préjudiciables au bon fonctionnement de l'Ecole de Musique.